

BARREAU DE L'ONTARIO**Formulaire de plainte****Fiche d'information****À quels types de plaintes le Barreau répond-il ?**

À titre d'organe de réglementation des professions juridiques en Ontario, nous recevons les plaintes par écrit contre des avocats et des parajuristes titulaires de permis du Barreau, et y répondons. Nous offrons également de l'information concernant les praticiens sans permis qui fournissent des services juridiques ou exercent le droit.

Le Barreau traite une vaste gamme de dossiers portant sur la conduite professionnelle. Par exemple, nous pouvons traiter de questions portant sur les retards, le défaut de répondre aux communications, les comportements grossiers et discriminatoires, le défaut de rendre des comptes ou les détournements de fonds et le défaut de faire état de transactions.

Nous ne pouvons pas répondre à tous les types de plaintes. La loi ne donne pas au Barreau l'autorité de traiter de certaines questions.

Après avoir passé en revue votre formulaire de plainte, nous vous ferons savoir si nous pouvons vous aider.

Voici des renseignements sur d'autres ressources à envisager si le Barreau ne peut pas vous aider.

- Si vous avez besoin de services juridiques, vous devez consulter un avocat, une avocate ou un parajuriste titulaire de permis.
- Si vous croyez que les honoraires de votre avocat sont excessifs, contactez le **bureau du liquidateur de la Cour supérieure de justice de l'Ontario**. Si vous croyez que les honoraires de votre parajuriste sont excessifs, contactez la Cour des petites créances. (Actuellement, les réclamations à la Cour des petites créances sont limitées à 35 000 \$ maximum).
- En plus de déposer une plainte auprès du Barreau, vous pouvez explorer les autres options possibles, comme le système de justice civil ou criminel. Si vous pensez que la conduite de l'avocat ou du parajuriste peut constituer une infraction criminelle, veuillez en prévenir la police.

Veillez prendre note que le Barreau ne peut pas vous verser des fonds ou obliger un avocat ou un parajuriste à vous verser des fonds en raison d'une erreur de sa part. Si vous croyez qu'un avocat ou un parajuriste a commis une erreur, vous devrez traiter directement avec elle ou lui ou devrez peut-être le poursuivre. Vous devriez obtenir des conseils juridiques quant aux recours qui s'offrent à vous.

Pour plus de renseignements, consultez la section « Services au public » du site Web du Barreau à www.lso.ca.

Confidentialité

Par souci d'équité envers l'avocat ou le parajuriste qui fait l'objet de votre plainte, le Barreau lui **communiquera** en partie ou en totalité l'information et les documents que vous nous enverrez. Nous pouvons remettre à l'avocat ou au parajuriste dont vous vous plaignez des copies de documents que vous nous avez envoyés ou que nous avons obtenus d'une autre personne. Nous pouvons aussi avoir besoin de lui communiquer des renseignements personnels (comme les noms, les adresses et les numéros de téléphone).

Les plaintes et les enquêtes sont par ailleurs **confidentielles** à moins que le Barreau ait entamé des procédures de réglementation.

Ce que vous devez faire

- Remplir et signer le formulaire de plainte.
- Joindre une copie de tout document qui se rapporte à votre plainte. Nous envoyer tout document qui selon vous nous aidera à mieux comprendre votre plainte (et nous souligner les parties que vous jugez importantes). *Notez que nous pourrions ne pas avoir accès aux documents stockés dans un nuage et accessibles en ligne.*
- Envoyer le formulaire de plainte rempli accompagné de copies des documents pertinents au :

Barreau de l'Ontario
Osgoode Hall, 130, rue Queen Ouest
Toronto (Ontario) M5H 2N6
Attention : Plaintes et conformité

Qu'arrive-t-il ensuite?

Nous vous enverrons rapidement une lettre vous informant que nous avons reçu votre plainte. Votre plainte recevra un numéro de dossier, qui figurera dans la lettre.

Chaque plainte sera soigneusement examinée et évaluée. Pour de l'information sur nos procédures, visitez notre site Web au www.iso.ca/plaintes.

Si nous ne pouvons répondre à votre plainte, ou traiter d'une affaire de manquement professionnel, nous vous en informerons.

Nous vous informerons du statut de votre plainte.

Notre engagement envers un environnement respectueux

Le Barreau est déterminé à communiquer avec vous avec respect, professionnalisme et civilité. Nous nous attendons aux mêmes signes de courtoisie de la part des autres.

Nous comprenons que le processus de plainte et les circonstances qui ont entraîné votre plainte sont stressants, mais nous ne tolérerons pas les comportements de nature raciste ou discriminatoire, le harcèlement ou les communications injurieuses.

Le Barreau a l'obligation législative de protéger son personnel contre de tels comportements. Veuillez noter que si ces comportements se répètent, le personnel du Barreau cessera de communiquer avec vous, ou limitera ses communications sauf pour vous faire connaître le résultat de votre plainte.

Des questions ?

Si vous avez des questions sur la façon de déposer une plainte, veuillez appeler le Centre de service à la clientèle au 416 947-3310 ou au 1 800 268-7568. Veuillez noter que nous ne pouvons pas discuter de votre situation personnelle avant d'avoir reçu votre formulaire de plainte.

Sauf dans de rares exceptions, **vous devez déposer votre plainte dans les trois ans après** la date à laquelle le problème s'est produit ou à la date à laquelle vous en avez eu connaissance.

Numéro de dossier :

Nom de l'avocat
ou du parajuriste :

Matricule du Barreau :

1. Renseignements vous concernant (le plaignant)

Nom du plaignant

Nom de famille

Prénom(s)

Appel

M Mme Dr Autre précisez : _____

Adresse postale - numéro, rue, c.p., numéro d'appartement / d'unité

Ville

Province/Territoire

Code postal

Téléphone au domicile

Téléphone au travail

Téléphone cellulaire ou autre

Télécopieur

Pouvons-nous vous contacter au travail ?

Oui Non

Courriel

Entreprise

Nom de l'entreprise (si le plaignant est une entreprise)

Prénom de la personne-ressource

Nom de famille de la personne-ressource

Poste / Titre

2. Renseignements sur l'avocat ou le parajuriste (qui fait l'objet de la plainte)

Cochez ici si votre plainte porte sur plus d'un avocat ou parajuriste.

Remarque : Joignez un formulaire de plainte séparé pour chaque avocat ou parajuriste dont vous vous plaignez.

Sexe

Homme Femme Non binaire

Avocat ou parajuriste

Avocat Parajuriste

Prénom (s)

Nom de famille

Téléphone au travail

Adresse postale - numéro, rue, c.p., numéro d'appartement / d'unité

Ville

Province/Territoire

Code postal

3. Lien entre le plaignant et l'avocat ou le parajuriste

a. Quel est votre lien avec l'avocat ou le parajuriste dont vous vous plaignez ?

Les exemples peuvent inclure : client, client de l'avocat ou du parajuriste adverse, avocat ou parajuriste adverse, employé par l'avocat ou le parajuriste, membre de la famille, autre (précisez)

b. Avez-vous embauché cet avocat ou ce parajuriste ?

Avez-vous embauché cet avocat ou ce parajuriste ?

Oui | Non

S'il y a des documents qui démontrent que vous avez embauché l'avocat ou le parajuriste, veuillez en joindre une copie. (Par exemple, convention de mandat, lettre ou chèque payable à l'avocat ou au parajuriste.)

Quand l'avocat ou le parajuriste a-t-il été embauché ?

Pour quelle raison a-t-elle ou il été embauché ?

Est-ce que l'affaire est terminée ?

Oui | Non

Est-ce que l'avocat ou le parajuriste travaille encore pour vous ?

Oui | Non

Pour qui travaille-t-il ou travaillait-il ?

Quelle est votre rôle ?

Avez-vous votre propre avocat ou parajuriste ?

Oui | Non

Qui est-il ou elle ?

Pouvons-nous parler à votre avocat ou parajuriste de cette plainte ?

Oui | Non

c. Sur quel domaine de droit ou de prestation de services juridiques votre plainte porte-t-elle ?

Droit immobilier | Litige civil | Droit des entreprises/ commercial / des affaires

Droit matrimonial / de la famille | Droit criminel | Droit administratif / de l'immigration

Droit des successions/ testaments | Autre précisez :

Si vous vous plaignez au sujet d'une succession :

Êtes-vous le fiduciaire de la succession ou l'exécuteur fiduciaire ?

Oui | Non

Sinon, qui est le fiduciaire de la succession ou l'exécuteur testamentaire ?

Êtes-vous un bénéficiaire ?

Oui | Non

d. Est-ce que votre plainte porte sur une affaire qui est devant un tribunal ?

Oui Non

Quel est le nom du tribunal? (Par exemple, Cour de justice de l'Ontario, Cour des petites créances, Commission de la location immobilière.)

Dans quelle ville le tribunal est-il situé ?

Quel est le numéro de dossier du tribunal ? (si connu)

Quel est le statut ?

En cours Terminé

4. Votre plainte

a. Veuillez nous décrire votre plainte.

b. Veuillez énumérer les documents que vous envoyez. (Remarque : N'envoyez **PAS** d'originaux)

c. Quels résultats recherchez-vous en portant plainte ?

5. Reconnaissance, consentement et signature

Avant de remplir ce formulaire, veuillez lire la fiche d'information ci-jointe.

J'ai lu et je comprends ce qui suit :

Je comprends que le Barreau communiquera, en tout ou en partie, les renseignements et les documents reçus de ma part ou de la part d'autres parties, avec l'avocat ou le parajuriste qui fait l'objet de la plainte.

J'accepte que le Barreau communique et fournisse des copies de renseignements et de documents reçus de ma part avec l'avocat ou le parajuriste qui fait l'objet de la plainte. Je comprends que si je ne suis pas d'accord, le Barreau peut être dans l'impossibilité de traiter ma plainte.

Je comprends que le Barreau ne peut pas traiter ma plainte sans recevoir de documents justificatifs. J'ai joint des copies de documents à l'appui de ma plainte.

Je comprends que le Barreau peut conserver des enregistrements numériques de mes messages vocaux dans mon dossier de plainte.

Signature du plaignant

Date de la signature

Remarque : Si vous déposez cette plainte au nom d'une autre personne qui était client de l'avocat ou du parajuriste ou qui était la personne directement concernée par la conduite de l'avocat ou du parajuriste, nous aurons besoin d'une autorisation signée de cette autre personne pour traiter la plainte. Un [formulaire d'autorisation](#) se trouve sur notre site Web. (Vous n'avez pas besoin d'un numéro de dossier pour remplir le formulaire.) Si vous avez une procuration de l'autre personne, vous pouvez en joindre une copie au formulaire de plainte.

Si vous avez des questions sur la façon de déposer une plainte, veuillez appeler le Centre de service à la clientèle au **416 947-3310** ou au **1 800 268-7568**. Veuillez noter que nous ne pouvons pas discuter de votre situation personnelle avant d'avoir reçu votre formulaire de plainte.